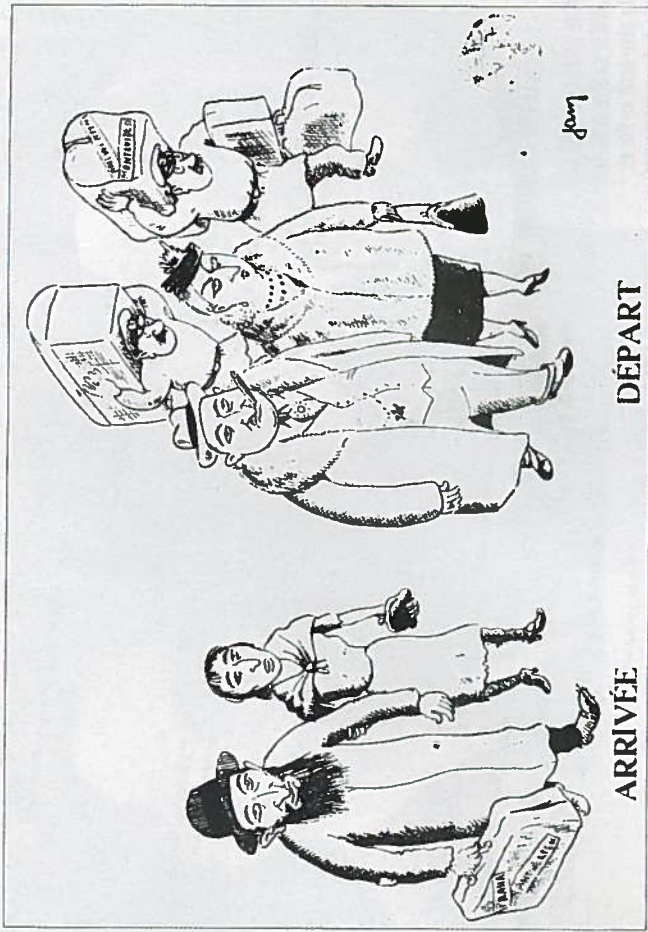




COLLECTION PRIVÉE

➤ les différences d'attitude et de latitude entre les deux instances royales. Jusqu'à la fin de la guerre, le secrétariat de la Reine traite environ 260 dossiers. Ses conseillers se concertent avec ceux du Roi, échangent des informations, et le cabinet du Roi renvoie quelques requêtes au secrétariat de sa mère qui semble plus actif, plus efficient. En effet, Elisabeth possède un autre rayon d'action, notamment via la Croix-Rouge. Pourtant, elle aussi met le doigt dans l'engrenage en négociant avec les Allemands début août 1942 pour prioriser le sauvetage de certains Juifs, qui représentent un intérêt particulier, au détriment des autres. Cela n'empêche, « *Celui qui sauve une vie, sauve le monde !* »⁽¹⁾

Le Roi et son cabinet se tiennent pourtant régulièrement informés

LA QUESTION JUIVE AU PALAIS

En juillet 1942 - juste avant les rafles d'Anvers et Bruxelles -, Wolff évoque par écrit l'horreur des déportations et fait savoir que désormais, selon ses informations, les Juifs belges ne seront plus protégés. Il attire aussi l'attention sur le « caractère juridique et moral de la question juive en Belgique ». Dans sa note du 11 juillet 1942 adressée au Roi, d'Aspremont résume ce qu'il dit à Wolff à la fin de l'entretien : « *Dans la question de principe, nous nous heurtons à une fin absolue de non-*

LES HORIZONS QUE LÉOPOLD III AVAIT EN TÊTE : RÉGNER SUR UNE BELGIQUE NOUVELLE, MÊME COMPRISE DANS UN GRAND REICH ALLEMAND, SANS JUIFS...

recevoir. En pratique, d'autre part, il n'y a que fort peu de choses à obtenir par voie d'exceptions. Peut-être certains anciens combattants seront-ils exemptés du port de l'étoile. Il n'y a pas grand-chose à faire. En fait, il est déjà remarquable que les mesures aient été suspendues jusqu'à présent. Nous continuons à suivre la question et, si l'on peut éviter le pire... M. Wolff paraît compréhensif et raisonnable. »

Le 25, Wolff revient à la charge, insiste sur les projets de déportation de tous les Juifs, en ce compris les Belges. D'Aspremont conclut : « *J'ai dit à M. Wolff que je doutais malgré tout d'une décision aussi radicale.* » Un an plus tard, en juillet 1943, le chef de cabinet adjoint du Roi résume encore un entretien avec Wolff : « *Les 23 000 Juifs (presque tous étrangers) envoyés à l'Est sont groupés dans 20 camps différents, on ne sait au juste où. On ne connaît pas la nature des travaux auxquels ils sont occupés. Beaucoup sont morts de privations ou de fatigue. On ne sait pas si les familles sont groupées. M. Wolff considère comme inexact le bruit selon lequel des enfants auraient été supprimés au moyen de piqûres.* » Qui aurait pu imaginer que leur sort était encore pire ? Pour beaucoup, Juifs et non-Juifs, il semble impossible de croire aux informations qui filtrent sur une extermination systématique des Juifs d'Europe. Et pourtant. Des milliers de Belges ont malgré tout risqué leur vie pour les soustraire

aux discriminations visibles dont ils étaient l'objet, sans pour autant entrevoir l'horreur du drame qui était en train de se jouer.

LE ROI, LE GOUVERNEMENT, LES JUIFS...

Assigné à résidence dans son pays occupé après la capitulation belge

en 1940, le Roi ne considère pas l'Angleterre comme une alliée et conspue ses ministres réfugiés à Londres⁽²⁾. Sur la question juive aussi, le fossé entre le Roi et le gouvernement en exil est énorme. Ce dernier, au début de l'année 1942, rappelle par la voix du Premier ministre Pierlot l'article 10 de la Constitution : « *Tous les Belges sont égaux devant la loi. De plus, les lois et coutumes de notre pays n'ont jamais permis de distinction entre citoyens du fait de la race à laquelle ils appartiennent ou dans laquelle d'autres prétendent les classer. Tels sont les principes sous la protection desquels les Juifs ont toujours vécu paisiblement en Belgique jusqu'à l'invasion allemande. Ces principes ont un caractère permanent. Ils constituent le fondement de la législation belge. Leur respect et leur restauration figurent dans nos buts de guerre.* »⁽³⁾

FAUTE ROYALE, FAUTE MORALE ?

Léopold III a, pour sa part, refusé de protester officiellement contre le sort fait aux Juifs. Il est vrai que provoquer l'occupant pouvait engendrer des représailles, mais dans un rapport du 1er juin 1945, le cabinet du Roi révèle une autre raison : « *Le colonel Kiewitz* [adjutant du

LE ROI EST LE CHEF DES ARMÉES et le garant de la Constitution. Les soldats qui demandent protection à leur chef en seront pour leurs frais.

Führer auprès de Léopold III, ndr] a souvent dit que le Roi rendait sa situation dangereuse vis-à-vis de la Gestapo en s'intéressant aux Juifs. »⁽⁴⁾ Dangereuse ? Que risquait le Souverain prisonnier à Laeken ? A cette

UN BÉBÉ NOMMÉ MIREILLE

Le Roi s'est très rarement impliqué personnellement dans les dossiers qui lui étaient soumis. L'un de ceux-ci lui parvient par l'intermédiaire de sa seconde épouse, la princesse de Réthy. La lettre émane d'un jeune couple belge, mari et femme convoqués pour « aller travailler dans le nord de la France » et dont la fille, Mireille, n'a que quelques semaines. Elle est née au cours de l'été 1942, comme Alexandre, premier enfant du nouveau couple royal. Pourquoi Léopold exige-t-il cette fois expressément d'entamer des démarches ? Pour répondre à la préoccupation de sa femme, touchée en tant que jeune maman ? Par une forme d'identification aux victimes ? Plus rare encore, le colonel Kiewitz répond le 24 septembre 1942 sur le papier même de la requête : le Roi n'a pas à intervenir pour ce cas. La femme doit répondre à la convocation et l'enfant être placé dans une institution. Cynique, il précise : en Allemagne, c'est chose courante lorsque les femmes travaillent ! On ne sait si c'est grâce à une royale intervention, mais par bonheur, ni le nom des parents - pourtant convoqués à Malines - ni celui de l'enfant ne figurent sur les listes des internés ou des déportés. Ce cas particulier démontre - et cela vaut également pour les 64 autres - qu'il y a encore beaucoup à apprendre pour peu que l'on s'attelle à une analyse en profondeur. ■ s. l.



CEGESOMA



CEGESOMA

WERNER KIEWITZ, l'adjutant du Führer auprès de Léopold III, était très proche de ce dernier.